



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 5 JUILLET 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 49 - Mise à jour du tableau des emplois

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt neuf juin 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme JARRET a donné procuration à Mme GALLAND-PLUMEJAULT
M. KESKIN a donné procuration à M. BOISSEAU
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme HEBERT a donné procuration à M. NOMARI

◆◆◆◆◆

Secrétaire de séance : M. BEASSE

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois

EXPOSÉ

Pour assurer le bon fonctionnement des services et prendre en compte les promotions des agents municipaux, il est nécessaire de mettre à jour le tableau théorique des emplois de la Ville de Châteaubriant.

DECISION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

1. De créer :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet (29h00)
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet

2. De supprimer :

- 6 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet (29h00)
- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet
- 3 postes de brigadier-chef principal à temps complet
- 1 poste de chef de service de police municipale principal de 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps complet
- 2 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{re} classe à temps complet

3. De mettre à jour le tableau des emplois correspondant ;

4. D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 5 juillet 2022

Préfecture de Loire-Atlantique
Le secrétaire de séance,
044-214400368-20220707-16-DE

Akte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2022

Publication le 07-07-2022
GREGORY BEASSE



Le Maire,

Alain HUNAUULT

Le Maire,
Alain HUNAUULT

